

## AVIS DE SOUTENANCE DE THÈSE

### **Le président de l'Université Jean Moulin Lyon 3,**

Vu les rapports écrits,

Vu la proposition de la direction de la thèse,

Vu l'avis de la direction de l'école doctorale,

A rendu un avis favorable à la proposition de soutenance de la thèse de :

**Madame Caroline NICOT**

intitulée

*L'accueil des demandeurs d'asile en France : la dignité en question*

en vue d'obtenir le doctorat en droit,

Le 26 janvier 2026, à 14h00

Salle : Caillemer

Palais de l'Université, 15 quai Claude Bernard, 69007 LYON

devant un jury composé de :

Mme Marie-Laure BASILIEN-GAINCHE, Professeure des universités, Université Jean Moulin Lyon 3,  
Directrice de thèse

Mme Sérgolène BARBOU DES PLACES, Professeure des universités, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,  
Rapportrice

M. Serge SLAMA, Professeur des universités, Université Grenoble-Alpes, Rapporteur

Mme Marjorie BEULAY, Maîtresse de conférences, Université de Picardie -Jules Vernes, Examinateuse

M. Pierre-François LAVAL, Professeur des universités, Université Jean Moulin Lyon 3, Examinateur

Fait à Lyon, le 13 janvier 2026,

Pour le président de l'Université Jean Moulin Lyon 3  
et par délégation, Madame la chargée de mission aux études doctorales,  
Isabelle ROYER

